

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

**Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.**

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

## CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

**Saint-Hyacinthe, Qué.**

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 52 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc....



Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de  $4\frac{1}{2}\%$  à  $6\%$ .

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"La Corporation des Obligations  
Municipales Ltée."

132, rue St- Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90. RUE ST-JACQUES.

# IL FAUT GUÉRIR

## VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

### TAROL



Sirop composé de Goudron, d'**Huile de Foie de Morue** et de **Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.**

TAROL soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE Aigue** ou chronique, la **CATARHIE**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et toutes les **Affections graves ou légères des Poumons**. 25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

### VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonique des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes **Pâles, Faibles, Anémiques**, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—50c. la boîte.

**Dr Ed. MORIN & Cie, Limitee,**

113, Côte de la Montagne, - - - - - QUÉBEC.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 109

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES CAGNON**  
AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS,  
MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitains.)

LÉVIS.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

## TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'EPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

# Bovril

## Fait baisser les comptes du Boucher

**BOVRIL** rend vos soupes et vos ragoûts plus nourrissants. Il faut un gigot de bœuf pour faire une bouteille de **Bovril**. Le pouvoir reconstituant de **Bovril** dépasse de dix à vingt fois la quantité prise. **Bovril** veut dire : plus de force, moins de dépenses.

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 305.—Quarante-Heures, 305.*

**Partie officielle :** Nomination ecclésiastique, 306.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Prions pour la Belgique, 306. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Cantiques aux offices liturgiques, 309. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE : 311. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Espagne, 312 ; Belgique, 312 ; Angleterre, 313 ; Etats-Unis, 314. — VARIÉTÉS : La prière au camp russe à Salonique, 315. — LES LIVRES : 316.

**Bulletin social :** DOCTRINE : Les communautés de femmes et la société, 317.— FAITS ET ŒUVRES : Les cercles de jeunes fermières, 319.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 21 janvier.** — III ap. l'Epiph. SOL. DE LA STE-FAMILLE.  
**Lundi, 22.** — SS. VINCENT ET ANASTASE, martyrs.  
**Mardi, 23.** — S. RAYMOND DE PENNAFORT, confesseur.  
**Mercredi, 24.** — S. TIMOTHÉE, év. et martyr.  
**Judi, 25.** — CONVERSION DE S. PAUL, *dbl. maj.*  
**Vendredi, 26.** — S. POLYCARPE, év. et martyr.  
**Samedi, 27.** — S. JEAN CHRYSOSTÔME, év., conf. et doct.  
**Dimanche, 28.** — IV ap. l'Epiph. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

21 janvier, Bienville.—23, Couvent de Sillery.—25, Couvent de St-Thomas.—  
 27, Couvent de St-Laurent, I. O.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :  
M. l'abbé J.-S. THÉBERGE, vicaire au Cap Saint-Ignace, a  
été nommé curé à Sainte-Apolline.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

#### PRIONS POUR LA BELGIQUE

La grande voix du Pape s'est fait de nouveau entendre au monde entier pour revendiquer, au nom de la justice divine, le respect du droit et pour condamner les honteuses violations du droit divin et du droit humain commises en Belgique par les autorités militaires allemandes. " Si l'autorité des lois est négligée ou méprisée, a déclaré Sa Sainteté Benoît XV, dans son allocution consistoriale du 4 décembre dernier, c'est la discorde qui domine avec les passions de l'égoïsme, et alors, les intérêts privés comme les affaires publiques, tout tombe dans la plus grande perturbation ."

*On le voit, en effet, a continué le Souverain Pontife, dans le bouleversement général des peuples, par le traitement indigne infligé aux choses sacrées et aux ministres du culte, malgré la dignité ecclésiastique dont ils sont investis, et bien qu'ils soient inviolables de par le droit divin et le droit des gens. On le voit par les nombreux citoyens pacifiques, même de l'âge le plus jeune, qui sont éloignés de leurs foyers au milieu des larmes de leurs mères, de leurs épouses et de leurs enfants.*

Et le Souverain Pontife déclare frapper de nouveau de sa réprobation " toutes les iniquités commises en cette guerre partout où elles se font et quels que soient leurs auteurs."

En prononçant, du haut de son trône, cette condamnation des crimes allemands de la déportation des malheureux Belges, le Pape daignait faire un écho souverainement autorisé aux protestations des évêques belges, qui, dans leur lettre collective du 7 novembre dernier, décrivaient ainsi les cruelles épreuves de leurs compatriotes, entraînés de force hors de leur patrie :

“ Des équipes de soldats pénètrent de force dans ces foyers paisibles, arrachent les jeunes gens à leurs parents, le mari à sa femme, le père à ses enfants ; gardent, à la baïonnette, les issues par lesquelles veulent se précipiter les épouses et les mères pour dire aux partants un dernier adieu ; rangent les captifs par groupes de quarante ou de cinquante, les hissent de force dans les fourgons ; la locomotive est sous pression ; dès que le train est fourni, un officier supérieur donne le signal du départ. Voilà un nouveau millier de Belges réduits en esclavage et, sans jugement préalable, condamnés à la peine la plus forte du code pénal après la peine de mort, à la déportation... Nous, pasteurs de ces ouailles que la force brutale nous arrache, angoissés à l'idée de l'isolement moral et religieux où elles vont languir, témoins impuissants des douleurs et de l'épouvante de tant de foyers brisés ou menacés, nous nous tournons vers les âmes croyantes ou non croyantes qui, dans les pays alliés, dans les pays neutres, même dans les pays ennemis, ont le respect de la dignité humaine... Daigne la divine Providence inspirer à quiconque a une autorité, une plume, de se rallier autour de notre humble drapeau belge, pour l'abolition de l'esclavage européen...”

Tout modeste journaliste que nous soyons, nous considérons comme un devoir de répondre à l'appel touchant des héroïques pasteurs de la Belgique martyre ; et notre humble plume se trouve honorée rien de d'avoir transcrit ces nobles paroles, d'une grandeur tragique.

Ah ! si l'on savait, chez nous, tout ce que souffre, en ce moment, la catholique Belgique, combien de soirées dansantes disparaîtraient du programme de nos mondains et de nos mondaines ! combien de folles dépenses se changeraient en offrandes charita-

tables pour le Fonds de Secours Belge !(1) combien d'éclats de rire, plus ou moins insensés, se changeraient en larmes et en prières !

A ceux de ces mondains qui ont encore du cœur nous osons recommander la lecture de l'article que vient de publier M. Fernand Passerecq dans le *Correspondant*, de Paris, du 10 décembre 1916 et qui est intitulé : *Les déportations belges à la lumière des documents allemands*.

L'auteur de ce remarquable article démontre, d'une façon péremptoire, et à l'aide de documents officiels allemands, que les autorités militaires allemandes ont complètement ruiné l'industrie belge, en appliquant brutalement à la Belgique occupée ce que, dit-il, la science coloniale allemande appelle la "politique économique d'épuisement" et en réduisant, par suite, au chômage 400,000 ouvriers belges.

C'est l'Allemagne, écrit M. Passerecq (et il le prouve en publiant le texte des principales ordonnances des autorités allemandes qui gouvernent la Belgique), "qui, de son propre fait, a créé ou aggravé ainsi cette calamité sociale du chômage qu'elle impute aujourd'hui hypocritement à la paresse et au mauvais vouloir des ouvriers belges."

L'arrêté allemand du 3 octobre 1916, dit M. Passerecq, "crète ni plus ni moins que l'incorporation de force de toute la Belgique, hommes et biens, dans l'organisation de guerre de l'Empire allemand. "Chaque ouvrier déporté, a déclaré le cardinal Mercier, est un soldat de plus pour l'armée allemande. Il prendra la place d'un ouvrier allemand dont on fera un soldat."

Et c'est à l'heure même où l'Allemagne se livrait à cette ignominieuse déportation des Belges qu'elle osait demander la paix au nom de l'humanité.

Le 26 novembre dernier, raconte la *Croix* de Paris, au cours d'une messe célébrée à l'intention des déportés, en l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, S. E. le cardinal Mercier a prononcé, du haut de la chaire, ces graves paroles : "*Pax vobis !*... Je vous apporte

---

(1) On sait que M. Eugène Audet, de la Banque Nationale (rue S. Pierre), à Québec, est l'un des trésoriers du Fonds de Secours Belge.

une parole de paix. Mais il n'y a de paix possible que dans l'ordre, et l'ordre repose sur la justice et sur la charité."

Prions donc pour la paix. Mais prions aussi pour la Belgique, afin que la paix allemande ne vienne pas s'abattre sur la glorieuse nation-martyre pour en confirmer définitivement la conquête.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### CANTIQUES AUX OFFICES LITURGIQUES

Q. — Je m'adresse à la *Semaine Religieuse* pour savoir si sans m'en apercevoir je ne serais pas tombé dans l'exagération au sujet du chant des cantiques en langue vulgaire aux offices liturgiques? Lors de la promulgation du *Motu proprio* de Pie X, du 22 novembre 1903, par notre Ordinaire, j'ai notifié l'ordre du Saint Père à mes chantres, et il n'est plus question de cantiques ni de chœur mixte à la grand-messe ou aux vêpres. Mais voici que je constate que dans les paroisses voisines les chantres s'en donnent à cœur joie sur ce point, surtout aux offices de Noël, au grand étonnement de mes gens qui ne savent trop que penser.

R. — C'est vous à n'en pas douter qui êtes dans la seule voie droite.

Nous ne comprenons pas comment on peut arriver à mettre de côté les prescriptions du *Motu proprio* de Pie X sur la musique sacrée, dont le Saint-Père dit expressément : "En vertu de la plénitude de Notre autorité apostolique Nous voulons qu'il lui soit donné force de loi et Nous en imposons à tous, par le présent acte, la plus scrupuleuse observation". — Au lieu de s'en remettre pour l'exécution de ce décret à la discrétion, à la prudence des Ordinaires, comme il le fait par exemple au sujet du luminaire des églises et de la lampe du Saint-Sacrement, le Saint-Père "recommande aux maîtres de chapelle, aux chantres, aux membres du clergé, aux supérieurs des Séminaires, des Instituts ecclésiastiques et des Communautés religieuses, aux curés et recteurs des églises, aux chanoines des collégiales et des cathédrales, et surtout aux ordinaires diocésains, de favoriser avec un grand zèle ces sages réformes depuis longtemps désirées et que tous, d'un commun accord, demandaient, afin de ne pas exposer au mépris l'autorité même de l'église qui, à plusieurs reprises, les a établies et les impose de nouveau aujourd'hui." (1)

1 Conclusion du *Motu proprio* du 22 novembre 1903.

Or, que prescrit le *Motu proprio* de Pie X, sur le sujet qui nous occupe ?

“ La langue propre de l'Église est la langue latine. Il est donc interdit de chanter quoi que ce soit en langue vulgaire, pendant les fonctions solennelles de la liturgie. ” — “ Les chantres remplissent dans l'église un véritable office liturgique ; partant les femmes étant incapables de cet office, ne peuvent être admises à faire partie du chœur ou de la maîtrise ”. — D'après un décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 20 janvier 1904, tous les indults particuliers accordés précédemment pour le chant des cantiques en langue vulgaire pendant les messes chantées, sont abrogés par le *Motu proprio* du 22 nov. 1903 et le décret général du 8 janvier 1904.

L'Ordinaire du diocèse de Québec se hâta de porter à la connaissance de Messieurs les curés les règles à suivre, pour se conformer au *Motu proprio*, en leur disant : “ Veillez à ce que ces règles soient fidèlement exécutées afin que tout se fasse selon la volonté du Saint-Père ”.

Inutile d'invoquer la coutume, puisque, dès le 10 décembre 1870, à l'évêque de Saint-Hyacinthe qui avait exposé *in tota Quebecensi Ecclesiastica Provincia usum invaluisse inter missarum solemniam canendi cantiones vulgari sermone*, il fut répondu par la S. Congrégation des Rites : *Episcopus prudenter se gerat ut possit sensim sine sensu hunc morem removeere absque fidelium scandalo*.

Et nos vieux noëls, auxquels les gens sont si attachés, qu'en ferons-nous ? Nous continuerons de les chanter soit avant soit après les offices liturgiques, ou encore pendant les messes basses, comme on le fait à la messe de l'aurore dans la nuit de Noël ; mais jamais pendant la grand'messe, ni aux vêpres entre les psaumes.

Ce serait une erreur de croire que les fidèles sont indifférents à ce que le *Motu proprio* de Pie X reste lettre morte dans certaines régions. Il y a trop de revues religieuses un peu partout, qui leur parlent de ces questions, pour qu'ils y soient étrangers. Qu'on nous permette de citer ici une communication faite à la *Semaine Religieuse*, il y a près de deux ans, par un de nos abonnés laïques :

“ Comme je serais heureux, si tous les renseignements donnés dans votre revue étaient mis en pratique dans notre paroisse !... Ce matin nous avions un service d'enfant de Marie chanté par chœur mixte. Le dimanche, à la messe paroissiale, il n'est plus question d'*offertoire*, ni de *communion*. Les solos de Madame ou de Mademoiselle paraissent heureusement finis ! ”

Voilà pour ceux qui craignent toujours de contrarier les fidèles, s'ils ne se plient pas à leurs caprices, mais ne songent jamais au scandale que les accrocs au *Motu proprio* peuvent causer.

Puisque la réforme commandée par le *Motu proprio*, quant au retour à l'antique chant grégorien traditionnel, ne pourra se faire ici que lentement, à cause de circonstances locales dont il faut tenir compte, allons-y du moins avec ensemble et sans retard, pour ce qui regarde les points qui nous occupent aujourd'hui et sur lesquels il n'y a aucune raison de temporiser.

Comme le disait Mgr l'Évêque de Bayonne, à la suite du congrès musical tenu dans cette ville en décembre 1913 : "S'il y a des obstacles, on les écartera doucement, mais avec fermeté ; s'il y a des oppositions, on les vaincra par la persuasion ; on n'a plus le droit de maintenir le *statu quo*, même pour ménager des méthodes condamnées aujourd'hui par la plus haute autorité à laquelle les catholiques doivent tous une humble obéissance. L'Église reste maîtresse chez elle".

Dieu bénira-t-il avec autant d'effusion une paroisse où, dans les choses qui concernent précisément son culte public, l'on se rend habituellement coupable de désobéissance en matière réputée grave par le Souverain Pontife lui-même ?

Quand il s'agit du ministère des âmes, il n'y a aucun résultat sérieux et durable à attendre de moyens employés en marge des lois de l'Église ; au contraire, des prescriptions apparemment sans importance — surtout si elles sont opposées à notre mode de concevoir — auxquelles l'on se soumet par pur esprit d'obéissance, produisent infailliblement des fruits qui nous étonnent.

*Conclusion.* — Le prêtre à qui est confiée la discipline intérieure d'une église préparera et communiquera à l'organiste et au maître-chanteur un petit règlement calqué sur les prescriptions du Saint-Père et de son Ordinaire, et verra à ce qu'ils s'y conforment.

---

## CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Visite de Mgr Mathieu.** Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, archevêque de Régina, accompagné de son secrétaire, M. l'abbé Zéphirin Marois, est arrivé à Québec, le 12 janvier dernier. Sa Grandeur est actuellement l'hôte du Séminaire.

**Circulaire de Son Eminence.** — Son Eminence le Cardinal Bégin vient d'adresser au clergé du diocèse une lettre circulaire, au sujet du Service National. Son Eminence donne à ses prêtres la direction suivante :

"Vous devez conseiller à vos paroissiens de répondre exactement aux questions posées, afin de se rendre aux désirs de l'au-

torité civile. La demande qui est faite paraît juste et raisonnable ; elle est motivée par des raisons d'intérêt public et fait simplement appel à la bonne volonté des citoyens. Elle mérite donc la déférente attention de tous, et il est à espérer que les fidèles de ce diocèse ne chercheront pas de futiles prétextes pour se soustraire au devoir qui incombe à tout bon citoyen."

**Aux prières.** — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Magloire Destroismaisons, décédé à Ste-Louise, le 14 janvier dernier, à l'âge de 78 ans. Le défunt était le père de MM. les abbés M. Destroismaisons, curé de Ste-Croix, Joseph Destroismaisons, vicaire à Dover, N. H. et Léon Destroismaisons, professeur au Collège de Ste-Anne de la Pocatière.

— Nous demandons à nos lecteurs de prier aussi pour le repos de l'âme de Madame Lemay, mère de M. l'abbé Léonidas Lemay, inspecteur diocésain, qui est décédée à Ste-Croix, il y a quelque temps.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ESPAGNE

**Le nouvel évêque de Madrid.**—S. G. Mgr Prudencio Melo y Alcade, évêque de Vittoria, a été nommé évêque de Madrid.

Né à Burgos en 1860, Mgr Melo y Alcade fut professeur de droit canon au séminaire de cette ville, provicaire général du diocèse. Il fut nommé évêque titulaire d'Olympe et auxiliaire de Tolède en 1907. Il occupe, depuis 1913, le siège épiscopal de Vittoria.

Le nouvel évêque de Madrid s'est plu à seconder avec un empressement particulièrement dévoué la tâche de Mgr Baudrillart, recteur de l'université catholique de Paris, lorsque celui-ci, aux mois d'avril et de mai derniers, se rendit en Espagne plaider auprès des milieux catholiques la cause française. Il le reçut fort gracieusement et l'autorisa à organiser, d'accord avec les représentants de la colonie française, la belle manifestation religieuse qui eut lieu à Saint-Sébastien, le 17 mai, en faveur des églises dévastées de France et de Belgique ; l'évêque se fit officiellement représenter à la cérémonie et encourut par là les reproches des germanophiles.

### BELGIQUE

**Lettre courageuse de l'évêque de Namur.** — Le courageux évêque de Namur, S. G. Mgr Heylen, a écrit une nouvelle lettre au gouverneur général von Bissing pour protester contre certains abus de l'autorité allemande. Il a fait remarquer au satrape teuton que si l'occupant a des droits, l'occupé en a aussi et que les devoirs sont réciproques.

**Patriotisme d'un Jésuite belge.** — Le R. P. Henri Fallon, de la Compagnie de Jésus, a été condamné à trois ans de travaux forcés et déporté en Allemagne, à la citadelle de Rheinbach, sous la prévention d'avoir aidé des jeunes gens à rejoindre l'armée belge. Le P. Fallon était préfet du collège Saint-Michel, à Bruxelles.

**Décoré par le roi.** — Mgr Marinis, aumônier en chef de l'armée belge, vient de recevoir du roi Albert la croix de chevalier de l'ordre de Léopold et la croix de guerre.

Il a été cité à l'ordre de l'armée avec le motif suivant : " Pour le grand dévouement dont il n'a cessé de faire preuve dans l'exercice de ses importantes fonctions, tant au front qu'à l'arrière de l'armée."

**Le régime de la terreur.** — Le régime de la terreur continue en Belgique.

Un jeune homme de Neerpelt, qui n'avait pas 20 ans, a été fusillé à Hasselt. Le chiffre de 500 condamnations à mort suivies d'exécution est actuellement dépassé en Belgique, sans compter les quelque 6,000 victimes civiles du début de la guerre. Tout ce sang crie vengeance et, comme l'a si bien dit S. Em. le cardinal Mercier, la vindicte publique doit être apaisée.

A Brée, dans le Limbourg, le vicaire, — homme dévoué entre tous, — a été arrêté, et le bourgmestre a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

**Mort du R. P. Mothon.** — Le R. P. Mothon, de l'Ordre de Saint-Dominique, est décédé à Aubange, en Belgique, à l'âge de soixante-douze ans.

Il passa la plus grande partie de sa carrière religieuse au Canada et aux Etats-Unis. Il fit partie du premier groupe de dominicains qui, en 1873, vint implanter l'Ordre à Saint-Hyacinthe. Plus tard, il fut curé de Lewiston, aux Etats-Unis. Il exerça son dernier apostolat au Brésil, d'où il revint en Belgique il y a quelques années.

Il laisse le souvenir d'un prédicateur éloquent et d'un missionnaire zélé.

#### ANGLETERRE

**L'Angleterre et le catholicisme.** — Dernièrement le *Tablet*, le journal catholique de Londres, faisait les réflexions suivantes sur la situation présente du catholicisme en Angleterre.

" En général, l'intolérance a disparu des cercles officiels. Les mieux informés parmi les ministres protestants ont étudié les écrits des défenseurs de l'Eglise et voient plus clairement le terrain sur lequel les catholiques fondent leurs croyances. Un large groupe des membres de l'Eglise anglicane en sont venus à désavouer les auteurs de la Réforme. Ils

admettent qu'il n'y avait pas de raison suffisante pour un changement de doctrine ; ils répudient les persécuteurs et ils annoncent ouvertement leur désir de promouvoir les croyances et les pratiques de la vieille Eglise. Les mots : "prêtre", "autel", "pape", sont prononcés avec sympathie. Il y a certainement encore des voix discordantes, toute jalousie n'est pas morte ; mais nous pouvons affirmer que l'estime du peuple britannique, dans son ensemble, pour l'Eglise catholique et le Saint-Père, n'a fait que grandir depuis le commencement de la guerre."

**Pour la première fois depuis quatre siècles.** — Plusieurs faits viennent de se passer en Angleterre qui en disent long sur les très bienveillantes dispositions des Anglais à l'égard de la religion catholique.

S. Em. le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, qui a visité la grande flotte anglaise sur la côte d'Ecosse, a célébré la messe sur un navire de guerre, en présence de l'équipage.

Depuis la Réforme d'Henri VIII pareille chose ne s'était pas produite en Grande-Bretagne.

#### ÉTATS-UNIS

**Au sujet du choix des évêques.** — Le mode actuel de présentation au Saint-Siège en vue de l'épiscopat aux États-Unis offrait de graves inconvénients, surtout à cause de la longueur de la procédure.

Ayant donc pris l'avis de chacun des évêques des États-Unis, presque tous favorables à la nouvelle discipline, le Saint-Père a fait publier un décret dont la *Croix*, de Paris, donne le résumé suivant :

"En 1917, au commencement du Carême, et, dans la suite, tous les deux ans à la même époque, chacun des évêques donnera à son métropolitain le nom d'un prêtre, ou de deux prêtres choisis dans le diocèse, la province, ou en dehors, mais qu'il connaît personnellement et depuis longtemps, jugés par lui dignes de l'épiscopat. Avant d'arrêter ce choix, les évêques demanderont, non pas en réunion, mais à chacun en particulier, aux consultants diocésains et aux curés inamovibles, de leur indiquer les prêtres que, devant Dieu, ils jugent capables de gouverner un diocèse. Dans les mêmes conditions, les évêques pourront prendre conseil de prêtres prudents. Ils ne diront rien de ces avis, sinon dans l'assemblée des évêques, et quant au nom du prêtre qu'ils ont choisi, ils ne le feront connaître qu'à leur archevêque. Celui-ci reçoit les noms des prêtres désignés par ses suffragants, ajoute ceux qu'il propose lui-même. Il dresse une liste des candidats, sans dire par qui chacun d'eux est présenté. Il communique cette liste aux évêques de sa province.

"Après Pâques, l'archevêque invite ses suffragants à une réunion intime, dans le but d'arrêter les noms qui seront proposés au Saint-Siège pour l'épiscopat. La discussion est suivie d'un scrutin secret portant sur chacun des candidats, par ordre alphabétique, à l'exception de ceux que la discussion a mis hors de cause.

"Le vo  
tation), noir

"Un sc  
obtenue l'uns  
évêques est  
en est conse

"Le dé  
d'un siècle, c  
dats accepté  
dans leur a

d'une maniè  
ment un dio

"Enfin  
au Saint-Siè  
de la vacanc

Mort de  
J. Ritcher, e

Mgr Ri  
magne, le 9

Il vint  
fut sacré év

au trône pon

Le dioc  
évêque, a ét  
Gallagher, é

Mort de  
Linwood (M  
dernier.

M. l'abl  
vicaire à Sai

à 1893, et à  
depuis 1896.

La Sen  
lettre, envo

J'ai ass

le camp rus  
le coucher d

que. Les s

“ Le vote se fait par des boules de couleurs diverses : blanc (acceptation), noir (refus), gris (abstention).

“ Un scrutin supplémentaire peut décider entre les candidats qui ont obtenu l'unanimité ou l'égalité des voix. Un rapport sur cette réunion des évêques est adressé au Saint-Siège par le Délégué apostolique ; le double en est conservé, pendant un an, à l'archevêché.

“ Le décret ajoute que le Pape se réserve, au moment de la vacance d'un siège, de demander à tel ou tel évêque d'indiquer, parmi les candidats acceptés, celui qu'il juge le mieux convenir au diocèse, mais que dans leur assemblée, les évêques feront bien d'examiner au préalable, d'une manière générale, les sujets qui seraient aptes à gouverner spécialement un diocèse dans telles ou telles conditions.

“ Enfin, les évêques auront toujours la faculté d'écrire directement au Saint-Siège, soit au moment de la proposition d'un candidat, soit lors de la vacance d'un siège. ”

**Mort de Mgr Ritcher.** — L'évêque de Grands-Rapides, Mgr Henry J. Ritcher, est mort le 26 décembre, à l'âge de 78 ans.

Mgr Ritcher naquit à Neunkirchen, au diocèse de Munster, en Allemagne, le 9 avril 1838.

Il vint aux États-Unis en 1854. Ordonné prêtre le 10 juin 1865, il fut sacré évêque de Grands-Rapides en 1883. Il fut nommé assistant au trône pontifical en 1915.

Le diocèse de Grands-Rapides, dont Mgr Ritcher fut le premier évêque, a été érigé en 1882. Mgr Ritcher avait pour coadjuteur Mgr Gallagher, évêque titulaire de Tipasa.

**Mort de M. l'abbé Langlois.** — M. l'abbé Eutrope Langlois, curé de Linwood (Michigan), est décédé à l'hôpital de cette ville, le 10 décembre dernier.

M. l'abbé Langlois était natif de Québec, où il fit ses études. Il fut vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Muskegon, dans le Michigan, de 1882 à 1893, et à West Bay City, de 1893 à 1896. Il était curé de Linwood depuis 1896.

## VARIÉTÉS

### LA PRIÈRE AU CAMP RUSSE A SALONIQUE

La *Semaine Religieuse d'Annecy* publie cette intéressante lettre, envoyée de Salonique :

J'ai assisté avant-hier à la prière qui se dit chaque soir dans le camp russe. Rien de plus beau et de plus émouvant. Après le coucher du soleil, un clairon donne un signal lent et mélancolique. Les soldats se rassemblent par compagnie et viennent for-

mer un carré au milieu du camp. L'un des côtés du carré est laissé à la musique. Deux ou trois officiers de service sont placés ici et là dans la solitude du carré intérieur.

La musique commence par jouer un air militaire, puis un morceau religieux, grave, avec un chant mélancolique des cuivres, qui rappelle certaines ouvertures de Wagner. Puis, à un ordre de l'officier qui préside, toutes les casquettes plates s'abaissent et les soldats commencent à chanter, tout en multipliant les signes de croix, lentement et continuellement, une sorte de psalmodie, semblable à celle des couvents, très harmonieuse, très musicale, un peu plaintive, avec des reprises plus fortes et plus ardentes parfois. C'est comme si le vent chantait dans une forêt et c'est toute l'âme lointaine du grand steppe, de la sainte Russie, qui passe dans ce souffle de prière sur toutes ces têtes nues de fiers et beaux soldats et d'officiers raidis dans l'immobilité réglementaire.

J'ai été remué profondément par ce spectacle, et je n'étais pas le seul, car une foule de soldats français de notre camp viennent chaque soir assister à cette prière, qui est sûrement pour eux une leçon et un exemple. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul étaient venues aussi et l'officier les avait galamment placées au premier rang, derrière la musique.

Après la prière, la musique joue les hymnes nationaux russes, français, anglais et serbes, que tous les soldats écoutent dans l'immobilité du salut militaire, la main à la visière. Les Français applaudissent à la fin de chaque hymne. Puis, au commandement de l'officier et au son d'un pas redoublé, les compagnies repartent en bon ordre et au pas, chacune vers son cantonnement.

C'est un magnifique spectacle ! Quelle force ajoute à la vaillance d'une armée cette union des cœurs dans la foi et la prière !

### LES LIVRES

*L'Evangile proposé à ceux qui souffrent* par l'auteur des *Avis spirituels*. Septième édition. Paris, (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12 de 672 pages. Prix : 3.25 francs.

Ce livre est la réédition d'un ouvrage connu. *L'Evangile proposé à ceux qui souffrent* avait été primitivement écrit pour une personne que la main de Dieu avait touchée d'une des plus grandes épreuves de cette vie. Quel livre, mieux que l'Evangile peut nous apprendre à supporter nos épreuves et prier ?

De l'Evangile, lu à travers les larmes et médité sous la pression de la croix, s'échappe une grande lumière. On y puise avec la résignation une force qui rend capable des plus généreux sacrifices.

Nou  
prêtons  
humbie

Dét  
strict né  
au nom  
elles sav  
ment et  
ont en q  
étonnons  
pente, la

C'es  
que et l'  
des gens  
sociétés  
ladroite  
lité et à l  
catholiqu  
de ces g  
bien de l  
ginées pa

Quel  
mieux ce

Il y  
un hôpit  
rible mal  
à des ag  
tourna r  
conduisir  
Le gouver  
ville et l  
regretté

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### LES COMMUNAUTÉS DE FEMMES ET LA SOCIÉTÉ

Nous autres, catholiques, il est une chose à laquelle nous ne prêtons pas assez attention : la charité discrète, le dévouement humble et inlassable de nos religieuses.

Détachées de tout ici bas, ne réclamant de la société que le strict nécessaire à l'entretien d'une existence qu'elles dépensent, au nom de Dieu, toute entière au service de leurs semblables, elles savent faire, à l'occasion, le sacrifice de leur vie si fréquemment et avec une tranquillité si sereine et si joyeuse, qu'elles nous ont en quelque sorte habitués à leur héroïsme. Nous ne nous en étonnons pas plus que de voir le soleil éclairer, l'eau suivre la pente, la flamme monter vers le ciel.

C'est pourtant un des légitimes orgueils de l'Église catholique et l'une des causes qui lui conquièrent le plus l'admiration des gens d'autre croyance. L'Église Anglicane en créant ses sociétés religieuses de femmes s'est essayée à une imitation maladroitement il est vrai, mais qui rend un éloquent hommage à l'utilité et à la haute estime en lesquelles elle tient nos communautés catholiques. Un protestant disait que par la création d'une seule de ces groupements, l'Église catholique avait fait plus pour le bien de la société entière que les plus savantes combinaisons imaginées par la science économique.

Quelques faits particuliers, glanés au hasard, souligneront mieux cette vérité.

Il y a plusieurs années, fut établi dans l'Etat de la Louisiane un hôpital où l'on pût recevoir les malheureux atteints de la terrible maladie de la lèpre. L'administration en fut d'abord confiée à des agences séculières, à un corps de médecins, etc.. L'affaire tourna mal : scandales, péculat, malversations de toute sorte conduisirent en quelques années à une banqueroute complète. Le gouverneur de l'Etat et le maire de la Nouvelle-Orléans (la ville et l'Etat étaient conjointement intéressés) prièrent alors le regretté archevêque Jansens de prendre en soin le lazaret. L'ar-

chevêque répondit qu'il ne pouvait accepter, qu'en confiant l'institution à la garde des Sœurs de la Charité et qu'il fallait donc leur soumettre la chose. Il écrivit à la Supérieure générale des SS. de la Charité de Saint-Vincent de Paul à Emmettsburg, Maryland, lui demandant à cette fin neuf religieuses.

“ Je ne voudrais pas, répondit elle, obliger mes sœurs à une telle besogne, mais je m'adresserai cependant à leur bon vouloir ”. Elle écrivit donc à chacune d'elles, et toutes répondirent en s'offrant à l'héroïque labeur, de sorte que l'on n'eut que l'embarras du choix. La léproserie est encore sous leurs soins et la Directrice actuelle de l'hôpital, qui appartient à l'une des familles les plus en vue de la Nouvelle-Orléans, a échangé pour cette vie, répu gnante selon la chair, une des plus enviables conditions sociales dans le monde.

Un évêque missionnaire, il y a quelques années, désirant établir, lui aussi, un lazaret dans une ville de la Chine, à Shanghai probablement, ne crut devoir mieux faire que de s'en ouvrir à la Supérieure d'un couvent de Montréal, qu'il alla visiter. “ Monseigneur, dit-elle, je n'ordonnerai pas, mais je vais rassembler la communauté devant vous et vous leur exposerez l'objet de votre visite ”. L'évêque plaida donc la cause de ses lépreux. Toutes alors sans exception — elles étaient plus de quarante — sollicitèrent l'honneur de ce pénible apostolat. La Supérieure fut chargée de choisir les cinq missionnaires. Et depuis ce temps, sans discontinuer, les héroïques exilées volontaires se succèdent et vont là-bas, bien loin, mourir pour l'amour de Dieu et de ses pauvres créatures affligées.

Il y a quelques années encore, la fièvre jaune sévissait dans la superbe ville de Memphis, Etat de Tennessee. Les Sœurs Dominicaines ferment aussitôt les portes de leur brillante Académie de Sainte-Agnès, foyer de culture intellectuelle et morale fréquentée par les filles des meilleures familles, afin de pouvoir se consacrer exclusivement au service des victimes du fléau. Dévouement que nombre d'entre elles payent de leur vie.

C'est encore quatre sœurs franciscaines qui, il y a quelques mois, quittaient les Etats-Unis pour aller mourir au service des lépreux dans l'île lointaine de Hawaï.

I  
qu'on  
à ces  
linat,  
jetten  
leur h  
E  
I  
ques r  
la div  
au mil  
et l'isc  
condit  
pêche  
la situ  
répit  
sauver  
est vra  
E  
leure !  
ces du  
savant  
mises e  
que l'a  
ment e  
gion q  
ce. E

“  
domest  
d'ensei

Et personne encore, que nous sachions, de ceux qui trouvent qu'on accorde trop aux religieuses n'a protesté contre le sort échu à ces cinq sœurs qui, il y a quatre ans, dans l'incendie d'un orphelinat, au Texas, après avoir sauvé tous les enfants moins un, se jettent dans la fournaise pour sauver ce dernier et périssent dans leur héroïsme infructueux.

Et ce qui vient de se passer à Saint-Ferdinand d'Halifax ?

Dans un asile où 180 pauvres aliénées, idiots et épileptiques reçoivent de religieuses catholiques tous les soins dévoués que la divine charité inspire aux épouses du Christ, l'incendie éclate au milieu de la nuit. La soudaineté brutale du fléau, la solitude et l'isolement du village, les rigueurs d'un hiver canadien, la triste condition mentale et physique des pauvres malades qui les empêche d'aider à leur propre sauvetage, tout contribue à rendre la situation désespérée. Cependant dans les quelques minutes de répit que laisse l'incendie ces quelques religieuses réussissent à sauver, malgré elles en nombre de cas, près de 140 malades. Il est vrai qu'une d'entre elles a péri martyre de son dévouement.

■ Eh ! mais voilà, je pense, de l'action sociale, et de la meilleure ! Ces êtres de dévouement sublime, ces grandes bienfaitrices du genre humain n'ont pas, il est vrai, appris par cœur les savantes formules de la sociologie. Elle ont fait mieux : elles les ont mises en pratique ; et, pour cela, il leur a suffi de laisser agir le zèle que l'amour de Dieu a allumé dans leur cœur. Et leur dévouement est éminemment altruiste (sauf l'horreur du mot). Et la religion qui sait l'inspirer est bien la maîtresse sociale, par excellence. *Ex fructibus cognoscetis...*

---

---

## FAITS ET ŒUVRES

### LES CERCLES DE JEUNES FERMIFIÈRES

“ C'est pour utiliser profitablement les notions d'économie domestique acquises aux Ecoles Ménagères et dans nos couvents d'enseignement supérieur que des groupes de jeunes filles et de

jeunes dames de nos villes et de nos villages se sont formés, en cette province, sous le nom de Cercles de Fermières.

Mues par le seul désir d'accomplir du bien autour d'elles et douées par ailleurs des qualités de cœur et d'esprit capables de rendre leur vie attrayante et facile, les Jeunes Fermières ont saisi la grande importance de leur œuvre et s'y sont dévouées avec tout l'enthousiasme et toute la générosité de leur âge.

Aussi, elles ont déjà parfaitement réussi à faire aimer la vie tranquille du foyer en y mettant la note exquise de leur goût, leurs talents de femmes averties et le secret de la prospérité. C'est pourquoi elles ont étudié les petites industries agricoles praticables partout, et voulu faire aimer l'agriculture en la faisant connaître.

L'œuvre à laquelle se livre la Jeune Fermière est à la fois utile, facile et belle.

Utile, car les conférences mensuelles, et la bibliothèque de chaque Cercle, alimentée en grande partie par les Ministères d'Agriculture de Québec et d'Ottawa, fournissent toutes les connaissances théoriques nécessaires au travail des membres, qui s'y intéressent et s'y attachent parce qu'on y trouve un agréable passe-temps pour ses loisirs.

Facile, l'œuvre pratique des Jeunes Fermières se borne à introduire un peu partout les petites industries de l'aviculture, du jardin potager, de la culture ornementale et du soin des abeilles. Le Ministère provincial de l'Agriculture confie aux Cercles les valeurs nécessaires pour développer leur propagande, par la création de jardins coopératifs que les membres entretiennent ensemble, et de jardins et de parterres privés ; le Service de l'Aviculture fournit gratuitement des œufs d'incubation des races américaines et favorise la construction de poulaillers modèles ; deux ruches garnies données à chaque Cercle avec l'outillage complet nécessaire à l'apiculture. Les instructeurs agricoles du Ministère sont envoyés aussi souvent que possible à la demande des Cercles. Certains groupes se livrent en outre aux travaux de filage, tissage, tricotage, etc. Et plusieurs Jeunes Fermières savent s'inspirer de la nature champêtre pour créer des œuvres qui font honneur à leurs talents personnels.

Belle aussi, l'œuvre des Cercles de Fermières, qui répand chez notre peuple l'amour du sol natal en gardant à la Terre ses enfants privilégiés. Car les membres des Cercles donnent l'exemple d'une noblesse de cœur et d'une élévation d'esprit en s'adonnant avec fierté à l'humble tâche de la culture.

— *Le Progrès du Saguenay.*

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
septembre, 1916 - - - - - \$934,003.81

### L'ANNÉE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1916

|          | ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|----------|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc   | 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
|          | 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
|          | 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
|          | 1915   | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 30 sept. | 1916   | 491      | 34,715                  | 66,042   | 934,003.81   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêt.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00               | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95             | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73               | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41               | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05               | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 328.72               | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6   | 394.44               | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30               | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37               | 1084.92  | 1637.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9   | 619.70               | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38               | 1398.95  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47               | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04               | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17               | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93              | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38              | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.64              | 2461.64  | 3698.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.75              | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87              | 2860.19  | 4291.46  | 5723.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03              | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35              | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.79   |
| 21  | 1751.91              | 3504.35  | 5267.95  | 7011.05  | 8793.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1803

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 188

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### VIN DE MESSE

" VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

I  
curés  
biblio  
distri  
cents,  
et un  
N  
1600  
qu'on  
C  
ment  
tion S  
L  
47,  
LA  
L  
177  
Editeu  
Grad  
sépultur  
vêque d  
Artiel  
Spéci  
colaire,

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
**GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

deliers  
artis-  
argent.  
inalté-

L.

DNS  
repte.

C

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**

53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église      Téléphone 5502      QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Erable, Cerisier, Noyer noir, Noyer tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT      TELEPHONE 2421      J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ

— VOS —

# FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**JACQUES-CARTIER**, coin des rues St-Joseph et Caron.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53 rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-**  
**CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILLOU**  
**et LEVIS RUE EDEN**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles